

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

États financiers consolidés

Exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 28 janvier 2023 et au 29 janvier 2022;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;

ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »);

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 28 janvier 2023 et au 29 janvier 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 28 janvier 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 f) viii), 3 r) et 12 des états financiers. L'entité a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 32 308 mille dollars au titre des avantages fiscaux découlant du report en avant de pertes et des différences temporaires déductibles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Une tranche de 10 349 mille dollars de ce montant se rapporte aux pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant et imputées aux bénéfices imposables futurs. La comptabilisation de ces actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement résulte de la révision par l'entité de ses estimations des bénéfices imposables futurs, celle-ci ayant déterminé qu'il est probable qu'ils soient suffisants pour qu'elle puisse utiliser les avantages fiscaux.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Pour évaluer à quel moment ces actifs d'impôt différé devraient être repris et si elle disposera de bénéfices imposables futurs suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés, l'entité détermine ses bénéfices imposables futurs en ayant recours à des hypothèses et à des jugements importants, notamment les taux de croissance des ventes.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que la comptabilisation des actifs d'impôt différé constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination des bénéfices imposables futurs. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit portant sur les hypothèses et les jugements importants de l'entité.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons comparé les résultats budgétés historiques de l'entité avec les résultats réels afin d'évaluer la capacité de l'entité à prévoir les résultats budgétés avec précision. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les résultats budgétés pour apprécier les ajustements apportés par l'entité pour en arriver aux bénéfices imposables futurs, ou l'absence de tels ajustements.

Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses et des jugements importants de l'entité ayant servi à déterminer les bénéfices imposables futurs de l'entité en comparant les hypothèses relatives aux taux de croissance des ventes i) aux hypothèses relatives aux taux de croissance des ventes utilisées dans l'analyse de la dépréciation d'actifs non financiers et ii) aux taux de croissance des ventes de sociétés semblables selon les rapports de recherche du secteur.

Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de nous aider i) à tester le montant des pertes fiscales reportées en avant en inspectant les avis de cotisation déposés auprès des autorités fiscales compétentes, ii) à apprécier les périodes de report en avant visées par les attributs fiscaux en fonction des lois et règlements sur l'impôt applicables et iii) à apprécier les différences temporaires donnant lieu à des actifs et à des passifs d'impôt différé en comparant les valeurs comptables aux montants inscrits dans les documents comptables et aux montants utilisés aux fins des calculs de l'impôt.

Évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 f) iii), 3 l) et 7 des états financiers. Au 28 janvier 2023, le solde des marchandises de l'entité se chiffrait à 142 302 mille dollars. Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'existence et de l'exactitude des stocks constituait une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks et des travaux d'audit nécessaires pour tester les stocks détenus à plusieurs endroits.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles à l'égard du processus relatif aux stocks de l'entité, y compris les contrôles relatifs au dénombrement des stocks en magasin et à l'établissement du coût moyen pondéré.

Nous avons testé les achats de stocks afin de valider l'existence et l'exactitude du prix coûtant des stocks en utilisant des techniques assistées par ordinateur pour appairer les bons de commande avec les factures, les rapports d'expédition et les décaissements.

Pour les éléments sélectionnés, nous avons observé les dénombrements des stocks de l'entité au centre de distribution et dans des magasins sélectionnés vers la fin de l'exercice, et nous avons effectué des comptages par sondages que nous avons comparés avec les documents comptables de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

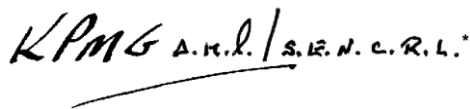
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie Valcourt.



Montréal, Canada

Le 13 avril 2023

REITMANS (CANADA)**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2023	2022
Ventes nettes	25	800 627 \$	661 952 \$
Coût des biens vendus	7	351 979	308 787
Marge brute		448 648	353 165
Frais de vente et de distribution		350 598	274 064
Charges administratives		51 190	36 817
Restructuration	16	(1 380)	(12 249)
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	—	(88 613)
Résultat des activités d'exploitation		48 240	143 146
Produits financiers	20	2 713	3 725
Charges financières	20	5 384	4 067
Bénéfice avant impôt sur le résultat		45 569	142 804
Recouvrement d'impôt sur le résultat	12	32 098	420
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		77 667	143 224
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	4	—	15 032
Bénéfice net		77 667 \$	158 256 \$
Bénéfice par action	21		
De base		1,59 \$	3,24 \$
Dilué		1,59	3,24
Bénéfice par action lié aux activités poursuivies	21		
De base		1,59 \$	2,93 \$
Dilué		1,59	2,93

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2023	2022
Bénéfice net		77 667 \$	158 256 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Écarts de conversion	17	(191)	1
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (Perte actuarielle) gain actuariel net(te) au titre du régime à prestations définies (après impôt de 504 \$; néant pour 2022)	11	(1 054)	3 886
Total des autres éléments du résultat global		(1 245)	3 887
Résultat global total		76 422 \$	162 143 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE**BILANS CONSOLIDÉS**

Au 28 janvier 2023 et au 29 janvier 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2023	2022
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie	5	103 004 \$	25 502 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	5	2 808	—
Clients et autres débiteurs	6	3 241	7 606
Stocks	7	142 302	118 972
Charges payées d'avance et autres actifs	19	14 502	42 590
Total des actifs courants		<u>265 857</u>	<u>194 670</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Trésorerie soumise à des restrictions	5	—	2 757
Immobilisations corporelles	8	63 833	65 970
Immobilisations incorporelles	9	2 638	5 613
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	79 894	44 978
Actif au titre des retraites	11	—	100
Impôt sur le résultat différé	12	32 308	186
Total des actifs non courants		<u>178 673</u>	<u>119 604</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>444 530 \$</u>	<u>314 274 \$</u>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Facilité de crédit renouvelable	13	— \$	29 634 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	14	81 087	34 478
Produits différés	15	14 100	13 490
Impôt sur le résultat à payer		1 018	537
Partie courante des obligations locatives	10	26 741	20 888
Total des passifs courants		<u>122 946</u>	<u>99 027</u>
PASSIFS NON COURANTS			
Obligations locatives	10	60 758	31 419
Total des passifs non courants		<u>60 758</u>	<u>31 419</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	17	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 871	10 295
Résultats non distribués		223 593	146 980
Cumul des autres éléments du résultat global	17	(1 044)	(853)
Total des capitaux propres		<u>260 826</u>	<u>183 828</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>444 530 \$</u>	<u>314 274 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022
(en milliers de dollars canadiens)

		Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Note(s)					
Solde au 30 janvier 2022		27 406	\$ 10 295	\$ 146 980	\$ (853)	\$ 183 828
Bénéfice net		—	—	77 667	—	77 667
Total des autres éléments du résultat global	11,17	—	—	(1 054)	(191)	(1 245)
Résultat global total pour l'exercice		—	—	76 613	(191)	76 422
Charge de rémunération fondée sur des actions	18	—	576	—	—	576
Total des apports des propriétaires de la société		—	576	—	—	576
Solde au 28 janvier 2023		27 406	\$ 10 871	\$ 223 593	\$ (1 044)	\$ 260 826
Solde au 31 janvier 2021		27 406	\$ 10 295	\$ (15 162)	\$ (854)	\$ 21 685
Bénéfice net		—	—	158 256	—	158 256
Total des autres éléments du résultat global	11, 17	—	—	3 886	1	3 887
Résultat global total pour l'exercice		—	—	162 142	1	162 143
Solde au 29 janvier 2022		27 406	\$ 10 295	\$ 146 980	\$ (853)	\$ 183 828

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		77 667 \$	158 256 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9	15 582	19 725
Amortissement et pertes de valeur nettes des actifs au titre de droits d'utilisation	8, 10	28 902	29 471
Charge de rémunération fondée sur des actions	18	576	—
Profit (perte) de change		(1 628)	518
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	10, 16	—	(6 732)
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	—	(88 613)
Intérêts sur les obligations locatives	10, 20	4 939	4 026
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	20	445	41
Produits d'intérêts	20	(1 952)	(353)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	12	(32 098)	(420)
		92 433	115 919
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs	6	4 657	3 059
Stocks	7	(23 330)	(22 850)
Charges payées d'avance et autres actifs		28 088	(10 490)
Fournisseurs et autres créditeurs	14	46 831	3 272
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	—	(114 419)
Actif au titre des retraites	11	(450)	694
Produits différés	15	610	1 028
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation		148 839	(23 787)
Intérêts payés		(486)	—
Intérêts reçus		1 660	356
Impôts sur le résultat payés		(46)	(1 298)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		149 967	(24 729)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 24	(10 651)	(15 222)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(10 651)	(15 222)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Trésorerie soumise à des restrictions	5	(51)	(4)
Variations nettes de la facilité de crédit renouvelable	13	(29 634)	29 634
Paievements d'obligations locatives	10, 24	(33 674)	(38 822)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(63 359)	(9 192)
PROFIT (PERTE) DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVICES			
		1 545	(517)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE			
		77 502	(49 660)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			
		25 502	75 162
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
		103 004 \$	25 502 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. Les actions ordinaires et les actions de catégorie A de la société qui sont émises et en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance de Toronto sous les symboles « RET.V » et « RET-A.V », respectivement. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour femmes.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2023 et à 2022 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022.

b) Procédures sous le régime de la LACC

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, le 12 janvier 2022, la société s'est libérée de la protection de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »), aux termes de laquelle elle avait obtenu une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec le 19 mai 2020.

c) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 avril 2023.

d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- l'actif (le passif) au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

f) Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

iv) Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

v) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

vi) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

vii) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

viii) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement fondé sur des hypothèses importantes, dont les taux de croissance des ventes, pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Adoption de nouvelles méthodes comptables

Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (modifications de l'IAS 37)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats en vigueur à la date de la première application des modifications. L'IAS 37 ne précise pas quels coûts sont pris en compte dans le coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les modifications de l'IASB règlent ce problème en précisant quels sont les coûts d'exécution d'un contrat.

L'adoption de cette modification de l'IAS 37 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

b) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative)*.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications visent notamment à :

- obliger une entreprise à fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que sur ses principales méthodes comptables;
- préciser que les méthodes comptables liées à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, que par conséquent, elles ne doivent pas être présentées;
- préciser que toutes les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatifs ne sont pas nécessairement elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une entreprise.

Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable afin d'atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12, Impôts sur le résultat)

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications visent à restreindre l'exception ayant trait à la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui génèrent des différences temporaires égales et compensatoires. Par conséquent, les sociétés devront comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé au titre des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une provision pour coûts de démantèlement.

La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouvelles normes ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

c) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société.

d) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

e) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

f) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée comme une activité abandonnée, les états consolidés comparatifs des résultats sont retraités comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les résultats des activités abandonnées ont été exclus des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentés comme un seul montant après impôts, au titre du bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats.

g) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des soldes bancaires.

h) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| • Agencements et matériel | de 3 à 20 ans |
| • Améliorations d'aménagements | durée d'utilité estimée ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

j) Immobilisations incorporelles

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et la période comparative. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

Les coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans des accords d'infonuagique qui ne remplissent pas les critères d'inscription à l'actif sont comptabilisés en charges.

k) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives des états consolidés des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

m) Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ».

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur sont reprises s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

n) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux cadres participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

L'actif (passif) de retraite net de la société au titre des prestations définies est calculé en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations de l'actif (du passif) net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

L'actif net au titre des prestations définies pouvant être comptabilisé se limite au total des coûts des services passés non comptabilisés, le cas échéant, et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs du régime ou de réductions des cotisations futures au régime (le « plafond de l'actif »). Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, l'on tient compte des exigences minimales de capitalisation qui s'appliquent au régime. Lorsqu'il est prévu que la société ne pourra pas recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, compte tenu des exigences minimales de capitalisation au titre des services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est ramené au montant du plafond de l'actif. L'incidence du plafond de l'actif est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options assorties de conditions de service attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options. Chaque tranche d'options assorties de conditions de service et de conditions liées au marché est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Monte Carlo d'évaluation des options. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respective, qui est généralement de trois à cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même

montant. Toute contrepartie payée par les porteurs d'options à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres crédetes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédetes, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la reconduction du contrat, lequel est déterminé en fonction des coûts marginaux d'exécution de l'obligation aux termes du contrat et de la répartition des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

p) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle des marchandises a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

Les ventes nettes correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours. Les ventes nettes des magasins sont comptabilisées au point de vente, lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au client. Les ventes nettes issues du commerce électronique sont comptabilisées à la date de livraison au client.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts et des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon

les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

s) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

t) Capital social

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

u) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

iii) Dépréciation des actifs financiers

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iv) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société n'a pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

v) Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes

Passifs financiers évalués au coût amorti :

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Les coûts de financement rattachés à l'émission de la facilité de crédit renouvelable sont portés en réduction de celle-ci et amortis sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

vi) Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

vii) Relations de couverture

La société pourrait utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

v) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a fermé tous les magasins de détail et les activités de commerce électronique des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées.

Bénéfice lié aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Ventes nettes	– \$	– \$
Coût des biens vendus	–	–
Marge brute	–	–
Frais de vente et de distribution	–	–
Restructuration (note 16)	–	(15 032)
Résultats des activités d'exploitation	–	15 032
Charges financières	–	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	–	15 032
Charge d'impôt sur le résultat	–	–
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	– \$	15 032 \$
Bénéfice par action lié aux activités abandonnées		
De base	– \$	0,31 \$
Dilué	–	0,31

Pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022, les activités abandonnées n'ont eu aucune incidence sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

5. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Trésorerie ¹⁾	103 004 \$	25 502 \$
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 808	2 757
	105 812 \$	28 259 \$

1) La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables.

2) La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien échéant le 7 juillet 2023. Au 29 janvier 2022, la trésorerie soumise à des restrictions est présentée dans les actifs non courants aux bilans consolidés.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 28 janvier 2023, les clients et autres débiteurs comprenaient un montant de néant (4 651 \$ au 29 janvier 2022) lié à des subventions publiques à recevoir relativement à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA »), aux termes duquel des demandes de subvention salariale et pour le loyer ont été faites.

La société a comptabilisé une réduction des frais de vente et de distribution de 1 119 \$ au titre du produit tiré des subventions dans le cadre de ce programme et une réduction des charges administratives de 91 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2023 (réduction des frais de vente et de distribution de 21 063 \$ et réduction des charges administratives de 1 658 \$ pour l'exercice clos le 29 janvier 2022).

7. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 347 831 \$ (305 212 \$ au 29 janvier 2022). De plus, pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 4 148 \$ (3 575 \$ au 29 janvier 2022) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 2 100 \$ a été inclus dans les stocks au 28 janvier 2023 (1 880 \$ au 29 janvier 2022).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
Prix coûtant					
Solde au 31 janvier 2021	5 860 \$	37 880 \$	71 525 \$	32 643 \$	147 908 \$
Entrées	—	2	9 016	3 443	12 461
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	—	(499)	(11 256)	(7 953)	(19 708)
Solde au 29 janvier 2022	5 860 \$	37 383 \$	69 285 \$	28 133 \$	140 661 \$
Solde au 30 janvier 2022	5 860 \$	37 383 \$	69 285 \$	28 133 \$	140 661 \$
Entrées	—	—	5 272	4 500	9 772
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	—	(2 069)	(24 513)	(6 712)	(33 294)
Solde au 28 janvier 2023	5 860 \$	35 314 \$	50 044 \$	25 921 \$	117 139 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 31 janvier 2021	— \$	16 661 \$	41 692 \$	23 443 \$	81 796 \$
Amortissement	—	1 236	8 419	3 328	12 983
Perte de valeur (reprise)	—	—	288	(668)	(380)
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	—	(499)	(11 256)	(7 953)	(19 708)
Solde au 29 janvier 2022	— \$	17 398 \$	39 143 \$	18 150 \$	74 691 \$
Solde au 30 janvier 2022	— \$	17 398 \$	39 143 \$	18 150 \$	74 691 \$
Amortissement	—	1 189	7 470	3 159	11 818
Perte de valeur (reprise)	—	—	125	(34)	91
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	—	(2 069)	(24 513)	(6 712)	(33 294)
Solde au 28 janvier 2023	— \$	16 518 \$	22 225 \$	14 563 \$	53 306 \$
Valeurs comptables nettes					
Au 29 janvier 2022	5 860 \$	19 985 \$	30 142 \$	9 983 \$	65 970 \$
Au 28 janvier 2023	5 860 \$	18 796 \$	27 819 \$	11 358 \$	63 833 \$

Au cours des exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Le tableau qui suit présente les pertes de valeur comptabilisées, exclusion faite de la reprise de pertes de valeur.

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Immobilisations corporelles	1 002 \$	355 \$
Immobilisations incorporelles	998	1 991
	2 000 \$	2 346 \$

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Au 28 janvier 2023, les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 11,0 % (14,0 % au 29 janvier 2022).

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, une perte de valeur sur des immobilisations corporelles de 911 \$ (735 \$ au 29 janvier 2022) et une perte de valeur sur des actifs au titre de droits d'utilisation de 350 \$ (néant au 29 janvier 2022) ont été reprises à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles.

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Frais de vente et de distribution	10 634 \$	11 835 \$
Charges administratives	1 184	1 148
	11 818 \$	12 983 \$

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 2 559 \$ (674 \$ au 29 janvier 2022); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels, comme il est présenté ci-après :

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Prix coûtant		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 363 \$	25 450 \$
Entrées	698	2 404
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(7 515)	(8 500)
Sorties du bilan ¹⁾	(998)	(1 991)
Solde à la clôture de l'exercice	9 548 \$	17 363 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 750 \$	15 119 \$
Amortissement	2 675	5 131
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(7 515)	(8 500)
Solde à la clôture de l'exercice	6 910 \$	11 750 \$
Valeurs comptables nettes	2 638 \$	5 613 \$

- 1) Les sorties du bilan sont liées aux coûts non amortis de projets qui ont été abandonnés. Ces coûts ont été comptabilisés dans la dépréciation des actifs non financiers à l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations incorporelles.

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Frais de vente et de distribution	684 \$	2 705 \$
Charges administratives	1 991	2 426
	2 675 \$	5 131 \$

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 63 \$ (2 210 \$ au 29 janvier 2022); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

10. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau. De manière générale, les magasins de détail ont des contrats de location à durée fixe jumelés à des options de renouvellement exerçables. La société a inclus des options de renouvellement à l'évaluation de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses obligations locatives lorsqu'elle a la certitude raisonnable que les options seront exercées.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 31 janvier 2021	101 969 \$	1 862 \$	103 831 \$
Entrées de contrats de location	23 304	126	23 430
Modifications de contrats de location	(52 736)	(76)	(52 812)
Amortissement	(28 465)	(1 006)	(29 471)
Solde au 29 janvier 2022	44 072 \$	906 \$	44 978 \$

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 30 janvier 2022	44 072 \$	906 \$	44 978 \$
Entrées de contrats de location	64 092	443	64 535
Modifications de contrats de location	(649)	(68)	(717)
Amortissement	(28 907)	(345)	(29 252)
Reprise d'une perte de valeur (note 8)	350	—	350
Solde au 28 janvier 2023	78 958 \$	936 \$	79 894 \$

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Frais de vente et de distribution	29 228 \$	29 113 \$
Charges administratives	24	358
	29 252 \$	29 471 \$

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 52 736 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 59 468 \$. Un profit correspondant de 6 732 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (note 16).

Obligations locatives

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	52 307 \$	123 217 \$
Entrées de contrats de location	64 603	23 430
Modifications de contrats de location	(676)	(59 544)
Paievements au titre des obligations locatives	(33 674)	(38 822)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 20)	4 939	4 026
Solde à la clôture de l'exercice	87 499 \$	52 307 \$
Partie courante des obligations locatives	26 741 \$	20 888 \$
Partie non courante des obligations locatives	60 758	31 419
Total des obligations locatives	87 499 \$	52 307 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2024	32 035 \$
2025	22 403
2026	17 301
2027	14 833
2028	7 147
Par la suite	7 729
Total des obligations locatives non actualisées	101 448 \$

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 14 494 \$ (7 705 \$ au 29 janvier 2022) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 4 651 \$ (1 156 \$ au 29 janvier 2022) dans les frais de ventes et de distribution.

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé des charges liées aux contrats à court terme de néant (161 \$ au 29 janvier 2022).

Au 28 janvier 2023, des paiements de loyer non actualisés futurs de 23 162 \$ (32 980 \$ au 29 janvier 2022) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

11. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements de l'obligation en matière de retraite, des actifs et de la situation de capitalisation du régime.

Situation de capitalisation

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Juste valeur des actifs du régime	20 933 \$	23 019 \$
Obligation au titre de prestations définies	19 834	22 919
Situation de capitalisation	1 099	100
Effet du plafond de l'actif	(1 099)	—
Actif au titre des retraites	— \$	100 \$

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Pour les exercices clos les 28 janvier 2023	29 janvier 2022
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	22 919 \$	25 768 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	983	1 152
Coût financier	780	677
Cotisations des membres du régime	110	109
Perte (gain) actuariel(le) – expérience	749	(113)
(Gain) perte actuariel(le) – hypothèses financières	(3 550)	(2 671)
Prestations versées à même les actifs du régime	(2 157)	(2 003)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	19 834 \$	22 919 \$

Variations de la juste valeur des actifs du régime

Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	23 019 \$	22 676 \$
Rendement sur les actifs du régime	(2 251)	1 102
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	772	571
Cotisations patronales	1 602	701
Cotisations des membres du régime	110	109
Prestations versées	(2 157)	(2 003)
Coûts d'administration du régime	(162)	(137)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	20 933 \$	23 019 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 39 % aux participants actifs aux régimes (39 % en 2022)
- 57 % aux participants retraités (57 % en 2022)
- 4 % aux participants aux régimes différés et autres régimes (4 % en 2022)

Les actifs du régime sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	28 janvier 2023		29 janvier 2022	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	6 641 \$	31 %	7 236 \$	31 %
Canadiens – fonds immobilier	1 410	7 %	1 284	6 %
Étrangers – fonds en gestion commune	4 739	23 %	5 147	22 %
Total des titres de participation	12 790	61 %	13 667	59 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	7 757	37 %	8 974	39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	386	2 %	378	2 %
Total	20 933 \$	100 %	23 019 \$	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	983 \$	1 152 \$
Coût financier net de l'actif net au titre des retraites	8	106
Coûts d'administration du régime	162	137
Charge de retraite	1 153 \$	1 395 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé une tranche de la charge de retraite de 703 \$ (774 \$ au 29 janvier 2022) dans les frais de vente et de distribution et une tranche de 450 \$ (621 \$ au 29 janvier 2022) dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles ainsi que l'effet du plafond de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
(Profit) perte cumulé(e) dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	(2 452) \$	1 434 \$
Perte (profit) constaté(e) au cours de l'exercice (après impôt de 504 \$; néant pour 2022)	1 054	(3 886)
Profit cumulé dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	(1 398) \$	(2 452) \$

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,70 %	3,40 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	3,40 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations définies du régime et sur les coûts nets des prestations définies du régime.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies au titre du régime		
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 1 %	(2 157) \$	(2 737) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	2 641 \$	3 444 \$
Augmentation ou diminution des salaires		
Incidence d'une augmentation de 1 %	472 \$	604 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(423) \$	(501) \$
Espérance de vie		
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	451 \$	598 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation du régime. Tout changement négatif à l'égard des rendements du régime et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation du régime et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 1 078 \$ soient versées au régime au cours de l'exercice qui sera clos le 3 février 2024. La durée moyenne pondérée du régime est d'environ 11,7 ans au 28 janvier 2023 (13,3 ans au 29 janvier 2022).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2021 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2024.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Recouvrement d'impôt sur le résultat

Le recouvrement d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Impôt de l'exercice considéré	530 \$	376 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(2)	(761)
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	528	(385)
Recouvrement d'impôt différé		
Comptabilisation et résorption des différences temporaires	11 373	76
Variations des taux d'impôt	3	(111)
Variations de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(43 152)	–
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(850)	–
Recouvrement d'impôt différé	(32 626)	(35)
Total du recouvrement d'impôt	(32 098) \$	(420) \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2023			29 janvier 2022		
	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Recouvrement d'impôt	Après impôt
(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre du régime à prestations définies	(550) \$	(504) \$	(1 054) \$	3 886 \$	– \$	3 886 \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2023		29 janvier 2022	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	45 569 \$		142 804 \$	
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	12 075	26,50 %	37 846	26,50 %
Variations des taux d'impôt	3	0,00 %	(111)	(0,08) %
Charges non déductibles et autres ajustements	211	0,46 %	16	0,01 %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(43 152)	(94,69) %	(37 161)	(26,02) %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(383)	(0,84) %	(249)	(0,17) %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(852)	(1,87) %	(761)	(0,53) %
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(32 098) \$	(70,44) %	(420) \$	(0,29) %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022	28 janvier 2023	29 janvier 2022	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Obligations locatives	22 641 \$	11 685 \$	– \$	– \$	22 641 \$	11 685 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	20 626	11 685	(20 626)	(11 685)
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 091	3 009	–	–	15 091	3 009
Stocks	–	–	1 780	1 637	(1 780)	(1 637)
Actif au titre des retraites	504	–	504	676	–	(676)
Réserves comptables	6 491	–	–	–	6 491	–
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	10 349	–	–	–	10 349	–
Autres	142	–	–	510	142	(510)
	55 218 \$	14 694 \$	22 910 \$	14 508 \$	32 308 \$	186 \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 30 janvier 2021	Comptabilisé dans le résultat net	Solde au 29 janvier 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 28 janvier 2023
Obligations locatives	27 026 \$	(15 341) \$	11 685 \$	10 956 \$	– \$	22 641 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	(27 026)	15 341	(11 685)	(8 941)	–	(20 626)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 309	700	3 009	12 082	–	15 091
Stocks	(1 621)	(16)	(1 637)	(143)	–	(1 780)
Actif au titre des retraites	–	(676)	(676)	1 180	(504)	–
Réserves comptables	–	–	–	6 491	–	6 491
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	–	–	–	10 349	–	10 349
Autres	(537)	27	(510)	652	–	142
	151 \$	35 \$	186 \$	32 626 \$	(504) \$	32 308 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Report en avant de pertes autres qu'en capital	– \$	20 700 \$
Différences temporaires déductibles	–	23 078
Report en avant de pertes en capital déductibles	3 144	3 168
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	3 144 \$	46 946 \$

Au 28 janvier 2023, la direction a révisé ses estimations des bénéfices imposables futurs en se fondant sur plusieurs facteurs, dont la levée de la protection de la LACC, ses résultats élevés pour l'exercice clos le 28 janvier 2023 et son modèle économique prospectif, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement de 43 778 \$, puisqu'il est probable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants auxquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments. Le report en avant de pertes autres qu'en capital expire entre 2034 et 2042. Le report en avant de pertes en capital déductibles n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle.

Au 28 janvier 2023, aucun actif d'impôt sur le résultat différé lié au report en avant de pertes en capital déductibles n'était comptabilisé, puisqu'il était improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants à l'égard desquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments.

13. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La société dispose d'une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs, conclue avec une institution financière canadienne, d'un montant maximal de 115 000 \$ (l'« assiette d'emprunt »), ou l'équivalent en dollars américains, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. La facilité de crédit renouvelable est classée comme un passif courant aux bilans consolidés, puisqu'elle est gérée et qu'elle devrait être réglée par la société dans un cycle d'exploitation normal. L'assiette d'emprunt est tributaire de certains facteurs, notamment le niveau des stocks de la société, les créances sur cartes de crédit et les montants à payer par la société aux instances gouvernementales en vertu de la loi. En date du 28 janvier 2023, l'assiette d'emprunt de la société se chiffrait à 92 762 \$ (90 708 \$ au 29 janvier 2022).

La société peut contracter des emprunts en dollars canadiens ou américains au taux préférentiel, au taux de base, au taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) ou au taux SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*). La facilité porte intérêt au taux préférentiel ou au taux de base majoré de 0,50 % ou de 0,75 %, jusqu'à concurrence de 2,00 %, et au taux CDOR ou au taux SOFR majoré de 1,75 % ou de 2,00 %, selon le montant excédentaire moyen disponible sur la facilité de crédit conformément à l'assiette d'emprunt. Un montant pouvant atteindre 35 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) peut être prélevé sur la facilité sous forme de lettres de crédit garanties.

En date du 28 janvier 2023, un montant de néant (29 634 \$ au 29 janvier 2022) était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 2 000 \$ était affecté à des lettres de crédit garanties (néant au 29 janvier 2022).

La facilité est garantie par certains actifs de la société, y compris des créances clients, des stocks et des immobilisations corporelles. La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière relativement à cette facilité de crédit renouvelable. En date du 28 janvier 2023 et du 29 janvier 2022, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière.

14. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Dettes fournisseurs	18 282 \$	1 280 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	37 027	13 049
Autres créditeurs non commerciaux	20 683	16 406
Passif au titre du remboursement futur	4 024	3 181
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	1 071	562
	81 087 \$	34 478 \$

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	242 \$	248 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	13 858	13 242
	14 100 \$	13 490 \$

16. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET D'UNE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société s'est libérée de la protection de ses créanciers en vertu de la LACC et a versé un paiement total de 95 000 \$ en tant que règlement définitif des passifs non garantis pouvant faire l'objet d'une transaction de 183 613 \$. La société a comptabilisé un profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 88 613 \$ à l'état consolidé des résultats de l'exercice clos le 29 janvier 2022.

Coûts de restructuration

Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration (recouvrements) suivants ont été comptabilisés.

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2023	29 janvier 2022		
	Activités poursuivies	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Loyers et frais d'occupation recouverts dans le cadre des renégociations de contrats de location	– \$	(10 493) \$	(10 493) \$	– \$
Recouvrement au titre des contrats de location résiliés ¹⁾	–	(19 330)	(4 298)	(15 032)
Profit sur la modification de contrats de location dans le cadre des renégociations de contrats de location (note 10)	–	(6 732)	(6 732)	–
Honoraires juridiques et autres honoraires	1 084	4 210	4 210	–
Indemnités de fin de contrat de travail	–	1 206	1 206	–
Frais bancaires	–	253	253	–
Autres (recouvrements) charges	(2 464)	3 605	3 605	–
	(1 380) \$	(27 281) \$	(12 249) \$	(15 032) \$

1) Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée pour rendre compte des discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires.

17. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2023		29 janvier 2022	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	<u>Écarts de conversion</u>
Solde au 30 janvier 2022	(853) \$
Variation des écarts de change	(191)
Solde au 28 janvier 2023	<u>(1 044) \$</u>
Solde au 31 janvier 2021	(854) \$
Variation des écarts de change	1
Solde au 29 janvier 2022	<u>(853) \$</u>

Dividendes

Aucun dividende n'a été déclaré ni payé au cours des exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions et conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX, la société ne peut émettre plus de 3 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote à la suite de l'exercice d'options. L'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de catégorie A sans droit de vote de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution.

Options sur actions octroyées en fonction de conditions de service

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a attribué à certains cadres dirigeants 940 000 options sur actions pour lesquelles il est prévu que les conditions de service seront remplies. Les options seront acquises en tranches égales sur les trois premières années suivant la date d'attribution et elles expireront trois ans et un mois après la date d'attribution. La juste valeur estimative des options à la date d'attribution a été déterminée au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options, en fonction des hypothèses suivantes (les montants sont en dollars) :

	940 000 options sur actions attribuées le 26 avril 2022
Durée prévue des options sur actions	2,5 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,46 %
Volatilité prévue du cours de l'action	71,90 %
Taux de rendement de l'action	—
Cours de l'action à la date d'attribution	1,40 \$
Prix d'exercice	1,50 \$

La volatilité prévue est fondée sur la volatilité passée des sociétés ouvertes comparables du secteur. La juste valeur moyenne des options sur actions attribuées était de 0,60 \$ l'option.

La variation des options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2023		29 janvier 2022	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 126	8,56 \$	1 357	8,84 \$
Attribution	940	1,50	—	—
Renonciation	(431)	11,85	(231)	10,24
En circulation à la clôture de l'exercice	1 635	3,63 \$	1 126	8,56 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	720	6,34 \$	1 116	8,57 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions octroyées en fonction de conditions de service en circulation au 28 janvier 2023 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
1,50 \$ – 4,39 \$	915	2,32 ans	1,50 \$	–	– \$
4,40 \$ – 6,75 \$	720	1,38	6,34	720	6,34
	1 635	2,08 ans	3,63 \$	720	6,34 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 221 \$ relativement à ses options sur actions octroyées en fonction de conditions de service ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant (néant au 29 janvier 2022).

Options sur actions assorties de conditions liées au marché

La société a également attribué à certains cadres dirigeants 1 110 000 options sur actions pour lesquelles des conditions de service et des conditions liées au marché existent et seront remplies sur une période d'acquisition des droits de trois ans et qui expireront trois ans et un mois après la date d'attribution. La condition liée au rendement qui se rapporte à ces options sur actions correspond à l'atteinte de cibles relatives au cours des actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur des options a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Monte Carlo d'évaluation des options, en fonction des hypothèses suivantes (les montants sont en dollars) :

	1 110 000 options sur actions attribuées le 26 avril 2022
Durée prévue des options	2,6 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,48 %
Volatilité prévue du cours de l'action	71,90 %
Taux de rendement de l'action	–
Cours de l'action à la date d'attribution	1,40 \$
Prix d'exercice	1,50 \$

La volatilité prévue est fondée sur la volatilité passée des sociétés ouvertes comparables du secteur. La juste valeur moyenne des options sur actions attribuées était de 0,57 \$ l'option.

La variation des options sur actions assorties de conditions liées au marché en circulation se présente comme suit :

	Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023		
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée contractuelle à courir moyenne pondérée
En circulation à l'ouverture de l'exercice	–	– \$	–
Attribution	1 110	1,50	2,32 ans
En circulation à la clôture de l'exercice	1 110	1,50 \$	2,32 ans
Options exerçables à la clôture de l'exercice	344	1,50 \$	2,32 ans

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 355 \$ relativement à ses options sur actions assorties de conditions liées au marché ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant (néant au 29 janvier 2022).

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours des exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022.

La variation du nombre d'UAP en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
	UAR	UAR
	(en milliers)	(en milliers)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	240	450
Renonciation	(240)	(210)
En circulation à la clôture de l'exercice	–	240

La société n'a pas comptabilisé de charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP pour les exercices clos le 28 janvier 2023 et le 29 janvier 2022.

19. ENGAGEMENTS

Au 28 janvier 2023, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations d'achat	Autres contrats de service	Total
D'ici 1 an	140 951 \$	3 463 \$	144 414 \$
D'ici 2 ans	3 029	3 275	6 304
D'ici 3 ans	634	1 353	1 987
D'ici 4 ans	–	10	10
D'ici 5 ans	–	–	–
Années subséquentes	–	–	–
Total	144 614 \$	8 101 \$	152 715 \$

Les charges payées d'avance et autres actifs au 28 janvier 2023 comprennent un montant de 4 390 \$ (32 221 \$ au 29 janvier 2022) qui représente les dépôts versés aux fournisseurs pour les marchandises commandées.

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 10.

20. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Produits d'intérêts	1 952 \$	353 \$
Profit de change	761	3 372
Produits financiers	2 713	3 725
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	4 939	4 026
Charges d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	445	41
Charges financières	5 384	4 067
Charges financières nettes comptabilisées dans le résultat net	(2 671) \$	(342) \$

21. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action et du bénéfice de base et dilué par action lié aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Nombre moyen pondéré d'actions – de base et après dilution	48 867	48 867

Au 28 janvier 2023, 720 000 options sur actions (1 126 000 au 29 janvier 2022) étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le président et chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 18.

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 1 825 \$ (1 810 \$ au 29 janvier 2022).

Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a engagé des honoraires de 133 \$ (1 156 \$ au 29 janvier 2022) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel est associé un membre du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

23. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Salaires et avantages du personnel, déduction faite de l'aide gouvernementale	194 161 \$	132 767 \$
Charges liées au régime à prestations définies	1 153	1 395
Charge de rémunération fondée sur des actions	576	—
	195 890 \$	134 162 \$

24. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 336 \$	1 517 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, les paiements d'obligations locatives de 33 674 \$ comprennent les intérêts de 4 939 \$ (paiements d'obligations locatives de 38 822 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 4 026 \$ pour l'exercice clos le 29 janvier 2022).

25. VENTES NETTES

La ventilation des ventes nettes entre les magasins de détail et les activités de commerce électronique se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2023	29 janvier 2022
Magasins de détail	573 739 \$	427 407 \$
Commerce électronique	226 888	234 545
Ventes nettes	800 627 \$	661 952 \$

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants au 28 janvier 2023 et au 29 janvier 2022 (autres que les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

27. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 28 janvier 2023 et au 29 janvier 2022, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 28 janvier 2023, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie	103 004 \$
Clients et autres débiteurs	3 241
	<u>106 245 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. La société estime que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation futures et les fonds qu'elle peut prélever sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour satisfaire aux besoins d'exploitation de la société et lui permettre d'honorer ses obligations financières.

L'échéance contractuelle de la facilité de crédit renouvelable est le 12 janvier 2025. La plupart des fournisseurs et autres créditeurs sont exigibles dans au plus 12 mois.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. En date du 28 janvier 2023, il n'y avait aucun contrat de change en cours.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 22 754 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 10 609 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 28 janvier 2023, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1 188 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 28 janvier 2023.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable. Se reporter à la note 13 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 28 janvier 2023 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a gagné des intérêts créditeurs de 1 952 \$ sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 486 \$ ou à une baisse du résultat net de 443 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts sur la facilité de crédit renouvelable au 28 janvier 2023 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 28 janvier 2023, la société a engagé des charges d'intérêts de 445 \$ sur sa facilité de crédit renouvelable. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une baisse ou à une hausse du résultat net de 102 \$.

28. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- s'assurer que toutes les obligations financières aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont remplies;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 13. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés et des facilités de crédit auxquelles elle a accès. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives).

Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société, le cas échéant, et surveille les activités du programme de rachat d'actions. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation.